



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## randonnée en montagne

Question écrite n° 38529

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les problèmes rencontrés par les jeunes en formation aux métiers de guide de haute montagne et d'accompagnateur en moyenne montagne. En effet, malgré le nombre important de formations aux métiers de la montagne aussi bien dans l'enseignement public que dans l'enseignement agricole, on constate l'absence de cadre « brevet d'Etat » (BE) montagne à la direction départementale de la jeunesse et des sports de la Savoie alors même que des complémentarités évidentes existent. Ainsi une trentaine de jeunes savoyards ne pourront en juin 2000 suivre l'unité de formation « connaissance fondamentale du BE accompagnateur en moyenne montagne » et obtenir dans le délai légal de deux ans leur diplôme d'Etat. Ils devront se déplacer dans d'autres départements y compris très loin en fonction des places, le coût devant être supporté par eux-mêmes ou leurs familles souvent modestes. Il souhaite donc connaître le délai dans lequel elle entend pourvoir au poste de cadre jeunesse et sports brevet d'Etat montagne.

### Texte de la réponse

La raison d'une absence de formation aux métiers sportifs de la montagne dans le département de la Savoie est à chercher non pas dans l'absence de cadres mais dans le nombre relativement restreint de candidats. En 1999, il n'a été enregistré que 5 candidatures pour la session « été » et 6 candidatures pour la session « hiver ». Toutefois, pour l'année 2000, une formation préparatoire à l'examen probatoire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne se déroulera en Savoie, sous la responsabilité de la direction départementale de la jeunesse et des sports, entre juin et septembre 2000 permettant ainsi aux 30 jeunes concernés de suivre cette session. Concernant la suite de la formation, il a été demandé au directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs de Rhône-Alpes, en étroite relation avec la direction départementale de la jeunesse et des sports de Savoie, d'examiner avec la plus grande attention la possibilité d'implanter la totalité de la formation concernée en Savoie en 2000-2001 et de s'assurer des moyens humains correspondants pour la mise en oeuvre de cette formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38529

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7091

**Réponse publiée le** : 17 avril 2000, page 2481